



D.2021.07.07.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Juillet 2021

7 – GESTION DU PATRIMOINE**7.1 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1009 – Mandat n° 1 – conclu avec Tisséo Voyageurs : Approbation du protocole**

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe			X
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X (à/c du point 5.1)	X (à M. Grass jusqu'au point 4.1 inclus)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2016.12.21.3.3, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017-2021 et son cahier des charges entre Tisséo Collectivités et sa régie, Tisséo Voyageurs.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ces mandats ne peut excéder 50 000 000 €HT sur la durée du contrat de service public.

Par délibération D.2017.02.01.4.7, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la convention de mandat CM 2017-1009 à signer avec Tisséo Voyageurs.

Ce 1^{er} mandat, concerne :

- Sécurisation des garages ateliers Basso Cambo et Borderouge (420 K€ HT) : opération permettant de renforcer la sécurisation des deux garages ateliers métro.
- Aménagement de locaux dans les stations Jolimont et Jean Jaurès (15,5 K€ HT) : aménagements ponctuels permettant de déployer dans ces locaux des équipements actifs.
- Optimisation du chauffage du Centre de Maintenance de Garossos (85 K€ HT) : opération permettant d'optimiser la diffusion de l'air chaud dans la zone d'occupation et en particulier au niveau des fosses de maintenance de l'atelier de Garossos.
- Réalisation des locaux d'exploitation de Borderouge (662 K€ HT) : aménagement d'une agence commerciale et de locaux d'exploitation au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction sur la parcelle adjacente à la gare bus.
- Aménagement des locaux pour les entreprises extérieures dans le métro (160 K€ HT) : réalisation de « locaux vie » (vestiaires, sanitaires, salle de repos-repas) à disposition des entreprises extérieures devant intervenir dans le Métro.

Le montant global d'opération du mandat est de 1 405 500 €HT.

Les plannings de réalisation sont :

- opération 1 : T2 2018
- opération 2 : T3 2017
- opération 3 : T4 2017
- opération 4 : T4 2018
- opération 5 : T1 2018

Le mandat a été notifié à Tisséo Voyageurs le 3 avril 2017.

La convention de Mandat prévoit que la mission du mandataire prend fin par quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire pour chacune des opérations après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages à Tisséo Collectivités ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages.

Le présent protocole de clôture du « mandat n° 1 » constate l'achèvement des missions de Tisséo Voyageurs, approuve le bilan financier de l'opération et donne quitus au mandataire pour cette opération.

Accusé de réception en préfecture
02/08/2021
Date de réception préfecture : 13/07/2021

Les opérations ont été achevées :

- opération 1 : 13/02/2019
- opération 2 : 1/06/2017 (Jolimont) et 21/07/2017 (Jean Jaurès)
- opération 3 : 28/09/2017
- opération 4 : 26/10/2018
- opération 5 : 10/04/2018

Toutes les réserves constatées lors de la réception ont été levées et la garantie de parfait achèvement des ouvrages est expirée.

Les dépenses réalisées pour cette opération s'élèvent à 1 184 241,00 euros HT, soit une économie de 221 259 € HT par rapport au programme initial.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1009, mandat 1, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus, et d'autoriser sa signature.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

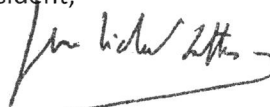
ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole de clôture du mandat n° CM 2017-1009, mandat 1, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



CONVENTION DE MANDAT CM 2017-1009

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
(Tisséo Collectivités)**

ET

**LA REGIE TISSEO
(Tisséo Voyageurs)**

**PROTOCOLE DE CLÔTURE
POUR LE MANDAT CM 2017-1009
VALANT QUITUS AU MANDATAIRE**

Juillet 2021

ENTRE

TISSEO Collectivités, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président,

Et désigné indifféremment dans ce qui suit par les mots « **Tisséo Collectivités** » ou « **le mandant** »,

D'UNE PART

ET

TISSEO Voyageurs, la Régie TISSEO, Régie de transport constituée sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Toulouse, 4 impasse Paul Mesplé, représentée par Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, son Directeur Général,

Et désignée indifféremment dans ce qui suit par les mots « **Tisséo Voyageurs** » ou « **le mandataire** »,

D'AUTRE PART

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Par délibération D.2016.12.21.3.3, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les termes du contrat de service public 2017-2021 et son cahier des charges entre Tisséo Collectivités et sa régie, Tisséo Voyageurs.

Ce contrat prévoit la possibilité de confier des mandats à Tisséo Voyageurs pour la réalisation d'opérations issues de la programmation pluriannuelle des investissements. Le montant total cumulé de ces mandats ne peut excéder 50 000 000 €HT sur la durée du contrat de service public.

Par délibération D.2017.02.01.4.7, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la convention de mandat CM 2017-1009 à signer avec Tisséo Voyageurs.

Ce 1^{er} mandat, concerne :

- Sécurisation des garages ateliers Basso Cambo et Borderouge (420 K€ HT) : opération permettant de renforcer la sécurisation des deux garages ateliers métro.
- Aménagement de locaux dans les stations Jolimont et Jaures (15,5 K€ HT) : aménagements ponctuels permettant de déployer dans ces locaux des équipements actifs.
- Optimisation du chauffage du Centre de Maintenance de Garossos (85 K€ HT) : opération permettant d'optimiser la diffusion de l'air chaud dans la zone d'occupation et en particulier au niveau des fosses de maintenance de l'atelier de Garossos.
- Réalisation des locaux d'exploitation de Borderouge (662 K€ HT) : aménagement d'une agence commerciale et de locaux d'exploitation au rez-de-chaussée d'un bâtiment en construction sur la parcelle adjacente à la gare bus.
- Aménagement des locaux pour les entreprises extérieures dans le métro (160 K€ HT) : réalisation de « locaux vie » (vestiaires, sanitaires, salle de repos-repas) à disposition des entreprises extérieures devant intervenir dans le Métro.

L'enveloppe globale de ce mandat est de 1 405 500 €HT.

Les plannings de réalisation sont :

- opération 1 : T2 2018
- opération 2 : T3 2017
- opération 3 : T4 2017
- opération 4 : T4 2018
- opération 5 : T1 2018

Le mandat a été notifié à Tisséo Voyageurs le 3 avril 2017.

Article 1 : Constatation de l'achèvement des ouvrages

1.1 Consistance des ouvrages

Le programme des ouvrages à réaliser a été défini et complété par :

- *le programme d'origine, annexé à la convention de mandat ;*
- *la décision n°2018.1.1132 modifiant le programme de l'opération 4 en intégrant dans le volet systèmes la configuration P+R à terme sans modification de l'enveloppe globale ;*
- *la décision n°2019.1.1190 modifiant l'annexe 2 de la convention de mandat CM 2010-1009 - Planning global et par opération, pour les opérations 1,4 et 5 ;*

1.2 Remise des ouvrages

Les études, ouvrages et équipements ont été réalisés conformément au programme annexé au mandat «CM 2017-1009» tel que défini à l'article 1.1 ci-dessus.

Les ouvrages sont achevés et ont été remis à Tisséo Collectivités :

- selon les règles de droit commun, du seul fait de leur réception, pour les prestations diverses d'améliorations et d'ajustements finaux des ouvrages en exploitation.

Les opérations ont été achevées :

- opération 1 : 13/02/2019
- opération 2 : 1/06/2017 (Jolimont) et 21/07/2017 (Jean Jaurès)
- opération 3 : 28/09/2017
- opération 4 : 26/10/2018
- opération 5 : 10/04/2018

1.3 Levées des réserves et garantie de parfait achèvement des prestations réalisées

Les réserves à la réception sont levées.

La garantie de parfait achèvement (GPA) des marchés est expirée.

1.4 Remise des dossiers complets comprenant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages

Avant le versement des archives, Tisséo-Voyageurs :

- communique à Tisséo Collectivités l'inventaire des archives à déposer (CD-Rom et un tableau récapitulatif)
- communique à Tisséo Collectivités, le cas échéant, le métrage linéaire des archives (car contraintes de gestion des archives et des espaces de stockage)
- contacte l'archiviste de Tisséo Collectivités pour convenir d'un RDV pour dépôt en magasin, le cas échéant.

Article 2 : Assurances

Sans objet.

Article 3 : Mission foncière

Sans objet.

Article 4 : Actions en justice et litiges

Sans objet.

Article 5 : Détermination du coût de l'ouvrage

Le coût des travaux et installations, tel qu'il est défini à la convention de mandat (enveloppe financière prévisionnelle) est arrêté comme suit à la date du présent protocole.

Les tableaux de synthèse financière relatifs à ces opérations, joints au présent protocole en annexe 5, laissent apparaître une somme à valoir de 221 259,00 €HT en valeur économique de référence du budget de ce mandat (1 405 500 €HT).

Les dépenses, en euros courants, hors charges et retenues de garantie listées ci-dessous, s'élèvent à :

Opération	Montant en € HT	Dépenses sur opération en € HT	Reste sur opération en € HT	Ecart / opération
Opération 1 : Sécurisation des garages ateliers Basso Cambo et Borderouge	420 000,00	214 252,06	205 747,94	-48,99%
Opération 2 : Aménagements techniques de locaux Jolimont et Jean Jaurès	15 500,00	13 957,40	1 542,60	-9,95%
Opération 3 : Optimisation chauffage CDM Garossos	85 000,00	85 243,46	- 243,46	0,29%
Opération 4 : Réalisation des locaux d'exploitation Borderouge	725 000,00	628 924,32	96 075,68	-13,25%
Opération 5 : Aménagement des locaux pour les entreprises extérieures dans le métro	160 000,00	241 863,76	- 81 863,76	51,16%
	1 405 500,00	1 184 241,00	221 259,00	-15,74%

Article 6 : Quitus

Tisséo Collectivités donne quitus à Tisséo Voyageurs pour l'ensemble de ses missions pour le mandat 1.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entre en vigueur à la date de notification à Tisséo Voyageurs de son caractère exécutoire.

Article 8 : Dispositions diverses

Les clauses de la convention de mandat en vigueur non concernées par le présent protocole restent inchangées.

Toulouse, le

Pour TISSEO Collectivités
Jean-Michel LATTES
Président

Pour TISSEO Voyageurs
Thierry WISCHNEWSKI
Directeur Général